

**Accueil du public :**

40 rue de la Doller
67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 31 59 27
Site internet : www.leparcours67.com

Siège social et adresse postale :

42 rue de l'III
67000 STRASBOURG
E-Mail : accueil@leparcours67.com

FICHE D'ORIENTATION VERS LE PARCOURS

Public ciblé : Bénéficiaire du RSA inscrit dans un parcours social ou professionnel motivé par l'accès à un module de 3 demi-journées « conseil en image » en préparation d'un accès à une formation, une activité, un emploi, un entretien.

À noter : seul l'envoi de cette fiche d'orientation, complétée et signée par le référent social et la personne, à l'adresse accueil@leparcours67.com permettra l'enregistrement de la demande, qui sera validée par l'association par confirmation de mail au référent de parcours de la personne. Aucune convocation ne sera transmise, l'association prenant contact avec la personne par téléphone une semaine avant le début des ateliers.

LE BENEFICIAIRE

Nom et prénom :

Adresse :

.....

N° téléphone fixe : N° téléphone portable :

N° CAF : N° Pôle Emploi :

Le bénéficiaire a-t-il la reconnaissance T.H. ? ☐ Oui ☐ Non

Le bénéficiaire est-il originaire d'un QPV de l'Eurométropole de Strasbourg ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel (à préciser obligatoirement) :

Merci d'indiquer en quelques lignes vos motivations pour l'inscription à l'atelier de conseil en image (à remplir par le bénéficiaire) :

LE REFERENT DE PARCOURS

Nom et prénom :

Fonction : Organisme :

Adresse :

.....

Adresse e-mail :

N° téléphone fixe :

Merci d'indiquer les objectifs d'orientation à ces ateliers :

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Article 1. Lieu d'accueil

L'Association Le Parcours, immatriculée au Registre des Associations de Strasbourg sous le volume 82 folio 194, ayant son siège social situé 42 rue de l'III 67000 STRASBOURG et représentée par Mme Carole HERRERO, Directrice, qui s'engage à accompagner la personne au sein des locaux d'accueil du public situés au 1^{er} étage du 40 rue de la Doller à Strasbourg - Cité de l'III.

Article 2. Le premier contact

Ce document, *établi en trois exemplaires originaux*, est signé par le référent social et la personne. Par retour d'un mail de confirmation d'inscription à l'atelier choisi ou à défaut au report sur une autre session, il vaut engagement de l'association.

Article 3. La gestion du temps

Pour des raisons d'organisation, la personne orientée s'engage à être ponctuelle aux rendez-vous qui lui sont fixés.

Article 4. Les engagements

Chaque personne s'engage à participer à une session comprenant des ateliers sur 3 demi-journées réparties comme suit et selon le calendrier proposé ci-dessous :

- « **Atelier Mieux-Être** » : prestation de conseils sur la tenue vestimentaire : choix selon la morphologie et la colorimétrie du candidat, hygiène du vêtement, etc...
- « **Atelier Savoir-Être** » : prestation de préparation à de futurs entretiens sociaux ou professionnels : gestion du stress, gestuelle, posture, élocution, comportement, etc...
- « **Atelier Bien-Être** » : prestation en coiffure (coupe, couleur, conseils pour le soin des cheveux), prestation de soins esthétique (visage et mains) et de conseils pour reproduire chez soi les bons gestes.

Si l'engagement n'est pas respecté par la personne orientée, le référent est immédiatement informé par email.

Si l'engagement n'est pas respecté par le référent social, le responsable de l'unité territoriale est contacté.

Article 5. Le bilan

À la fin de chaque session, un bilan est effectué entre la Directrice et la personne. Le référent social reçoit par email la feuille d'émargements avec d'éventuelles propositions de suites, notamment en suivi individuel par adhésion à l'association.

COCHEZ LE MOIS CHOISI POUR LES ATELIERS (max.de 8 personnes accueillies) DE 3 DEMI-JOURNEES

	Mois concerné	Atelier « Mieux-Être »	Atelier « Savoir-Être »	Atelier « Bien-Être »
	Janvier 2019	Lundi 7 janvier (14 h – 17 h)	Mardi 8 janvier (9 h – 12 h)	Jeudi 10 janvier (14 h – 17 h)
	Février 2019	Lundi 4 février (14 h – 17 h)	Mardi 5 février (9 h – 12 h)	Jeudi 7 février (14 h – 17 h)
	Mars 2019	Lundi 4 mars (14 h – 17 h)	Mardi 5 mars (9 h – 12 h)	Jeudi 7 mars (14 h – 17 h)
	Avril 2019	Lundi 1 ^{er} avril (14 h – 17 h)	Mardi 2 avril (9 h – 12 h)	Jeudi 4 avril (14 h – 17 h)
	Mai 2019	Lundi 6 mai (14 h – 17 h)	Mardi 7 mai (9 h – 12 h)	Jeudi 9 mai (14 h – 17 h)
	Juin 2019	Lundi 3 juin (14 h – 17 h)	Mardi 4 juin (9 h – 12 h)	Jeudi 6 juin (14 h – 17 h)
	Juillet 2019	Lundi 1 ^{er} juillet (14 h – 17 h)	Mardi 2 juillet (9 h – 12 h)	Jeudi 4 juillet (14 h – 17 h)
	Août 2019	FERMETURE POUR CONGES ANNUELS		
	Septembre 2019	Lundi 2 septembre (14 h – 17 h)	Mardi 3 septembre (9 h – 12 h)	Jeudi 5 septembre (14 h – 17 h)
	Octobre 2019	Lundi 7 octobre (14 h – 17 h)	Mardi 8 octobre (9 h – 12 h)	Jeudi 10 octobre (14 h – 17 h)
	Novembre 2019	Lundi 4 novembre (14 h – 17 h)	Mardi 5 novembre (9 h – 12 h)	Jeudi 7 novembre (14 h – 17 h)
	Décembre 2019	Lundi 2 décembre (14 h – 17 h)	Mardi 3 décembre (9 h – 12 h)	Jeudi 5 décembre (14 h – 17 h)

Fait à le

Signature et cachet du référent social :

Signature du Bénéficiaire :